

PROJET D'AMENDEMENT ISO 10874:2009/DAM 1

ISO/TC 219

Secrétariat: NBN

Début de vote:
2020-01-16

Vote clos le:
2020-04-09

Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Classification

AMENDEMENT 1: Élimination de la classe 22+

Resilient, textile and laminate floor coverings — Classification

AMENDMENT 1: Elimination of class 22+

ICS: 97.150

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/79a29554-0c9c-485e-aebb-66bb323d65ba/iso-10874-2009-damd-1>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO 10874:2009/DAM 1:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/79a29554-0c9c-485e-aebb-66bb323d65ba/iso-10874-2009-damd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 219, Revêtements de sol.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 10874 peut être consultée sur le site web de l'ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/79a29554-0c9c-485e-aebb-66bb323d65ba/iso-10874-2009-damd-1>

Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Classification

AMENDEMENT 1 : Élimination de la classe 22+

1 Article 1 (Domaine d'application)

Retirer le quatrième alinéa de l'Article 2 et l'ajouter à la fin de l'Article 1 sous la forme d'une NOTE

NOTE L'usure et l'aspect des revêtements de sol sont influencés par des normes d'installation et de maintenance, l'état du plancher brut et la nature de l'utilisation (type de chaussure; concentrations élevées du trafic localisé, etc.). Il convient de prendre en compte ces facteurs lors de l'utilisation du présent système de classification.

2 Article 2 (Références normatives)

Modifier le titre de l'Article 2 en « Références normatives » et ajouter le texte :

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Article 3 (Explication du système de classification)

Changer le titre « Classification » en « Explication du système de classification »

Désigner le deuxième alinéa sous la forme NOTE 1 Il convient que le rédacteur de descriptif détermine si une classe de revêtement de sol supérieure ou inférieure à celle recommandée sera suffisante.

Désigner le troisième alinéa sous la forme NOTE 2 En dehors de la classification relative à l'intensité d'utilisation, il convient que d'autres propriétés soient considérées et précisées dans les spécifications du produit du fabricant.

Remplacer le Tableau 1 « Classification » par le suivant :

Tableau 1 — Classification

Classe	Symbole	Intensité d'utilisation	Description
		DOMESTIQUE	Zones considérées pour l'usage dans les habitations
21		Modérée	Zones à utilisation faible ou intermittente
22		Générale	Zones à utilisation moyenne
23		Forte	Zones à forte utilisation
		COMMERCIALE	Zones considérées pour l'usage public et commercial
31		Modérée	Zones à utilisation faible ou intermittente
32		Générale	Zones à utilisation moyenne
33		Forte	Zones à forte utilisation
34		Très forte	Zones à utilisation intense
		INDUSTRIELLE LÉGÈRE	Zones considérées pour un usage industriel léger
41		Modérée	Zones où le travail est principalement sédentaire avec un usage occasionnel de véhicules légers
42		Générale	Zones où le travail se fait principalement debout et/ou avec circulation véhiculaire
43		Forte	Autres zones à usage industriel léger